

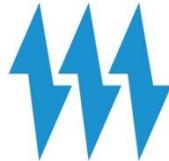
REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

SOCIETE MAURITANIEENNE D'ELECTRICITE (SOCIETE MERE)



UNITE DE GESTION DU PROJET  
PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE EN 225 KV MAURITANIE-MALI ET  
DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES SOLAIRES ASSOCIEES (PIEMM)

**Termes de référence pour le recrutement d'un Expert en sauvegarde  
environnementale**

Octobre 2024

## CONTEXTE

### I.1) CONTEXTE STRATÉGIQUE

#### A. Contexte, stratégie et objectifs

Les sous-secteurs de l'électricité en Mauritanie et au Mali sont confrontés à d'importants défis dont notamment : (i) le faible taux d'accès à l'électricité ; (ii) le déficit de l'offre par rapport à la demande d'électricité et (iii) la forte prédominance de la production d'électricité à base de combustible fossile dans le mix énergétique. Pour surmonter ces contraintes dans un sous-secteur aussi important pour le développement économique et social, le Gouvernement a adopté des stratégies visant l'accès universel de leur population à l'électricité à l'horizon 2030. L'objectif de développement du présent projet d'interconnexion électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM) est de stimuler l'accroissement des capacités de production d'énergie solaire et l'accès universel en Mauritanie et au Mali, par le déploiement de réseaux électriques. Il s'intègre parfaitement dans les visions des gouvernements des deux pays.

En effet, la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-2030) de la Mauritanie s'articule autour de trois grands axes, à savoir : (i) promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, (ii) développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base et (iii) renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Elle est déclinée en trois plans quinquennaux d'actions prioritaires dont le second couvrant la période 2021-2025 comprend 189 projets structurants dont l'interconnexion électrique de la Mauritanie avec le Mali. Le PIEMM est donc bien aligné sur la SCAPP et s'insère dans le 2<sup>ème</sup> domaine du Document stratégie pays (DSP 2023-2028) de la Banque qui s'inscrit dans le cadre du Nexus « Eau-Agriculture-Energie

#### B. Contexte sectoriel et institutionnel

Malgré les efforts consentis cette dernière décennie, les taux d'accès à l'électricité restent relativement faibles (48 % en Mauritanie contre une moyenne de 57 % en Afrique en 2021) avec de fortes disparités entre les milieux urbains et ruraux (taux en dessous de 10 % en milieu rural et de plus 85% en milieu urbain). En 2021, la capacité de production totale disponible était de 512 MW (SOMELEC). Ces capacités nationales de production restent relativement faibles et dominées par la production thermique (fuel) qui ressort à 71 %. Avec une telle structure du mix énergétique, l'équilibre financier de la SOMELEC est difficilement atteignable, surtout dans un contexte de prix administrés, où leurs activités sont généralement affectées par le renchérissement des cours mondiaux du combustible fossile. La situation financière est particulièrement plus éprouvée ces dernières années par des fluctuations très prononcées des cours du combustible du fait notamment de la pandémie COVID 19 et des récents conflits dans le monde. Par

ailleurs, l'inexistence d'une ligne de transport à capacité adéquate empêche la Mauritanie d'enlever toute la quote-part de la capacité de production d'énergie (94,2 MW) qui lui est réservée de la capacité des trois centrales hydroélectriques de l'OMVS (Manantali, Gouina et Félou) qui est de 400 MW. Aussi, il convient de noter que la centrale éolienne de 100 MW construite à Boulanouar est utilisée à moins de 70 % de sa capacité alors qu'elle aurait pu être raccordée à un réseau électrique de transport pour desservir des localités intérieures de la Mauritanie qui sont sans accès à l'électricité.

## **I.2 DESCRIPTION DU PROJET**

L'objectif de développement du projet est de stimuler l'accroissement des capacités de production d'énergie solaire et l'accès universel en Mauritanie et au Mali, par le déploiement de réseaux électriques. Les objectifs spécifiques visés sont de : (i) établir une connexion électrique haute tension (225 kV) sur 1 373 km d'une capacité de transit de 600 MW entre les deux pays ; (ii) construire une centrale solaire d'une capacité de 50 MWc à Kiffa (Mauritanie) qui sera connectée à la ligne d'interconnexion 225 kV ; (iii) raccorder 100 000 nouveaux ménages (dont 80 000 en Mauritanie et 20 000 au Mali) au réseau électrique dans les localités traversées par la ligne 225 kV dans les deux pays avec des compteurs intelligents à prépaiement ; (iv) créer des opportunités d'entrepreneuriat agricoles et de services pour les jeunes et les femmes ; (v) contribuer au développement du commerce régional de l'électricité et (vi) préparer les études de faisabilité nécessaires au développement des centrales solaires de Néma en Mauritanie et de Yélimané au Mali pour une capacité cumulée d'au moins 100 MWc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PIEMM, la SOMELEC envisage de recruter un ensemble d'experts dont un Spécialiste en sauvegarde environnementale.

Les présents termes de référence concernent le recrutement du Spécialiste Expert en sauvegarde environnementale.

### **II. Mission et profil de l'Expert en sauvegarde environnementale :**

Avec la mise en œuvre des activités du projet, l'un des défis majeurs à surmonter par l'UGP, conformément aux exigences nationales ainsi que celles des bailleurs de fonds, reste le suivi des aspects environnementaux et sociaux (i) des travaux pour les chantiers à venir, (ii) la réalisation des études environnementales et sociales spécifiques pour le projet, et enfin, (iii) le renforcement des capacités des différentes parties prenantes.

#### **A) Mission**

Sous l'autorité directe du Coordonnateur du projet, l'Expert en sauvegarde environnementale travaillera et s'acquittera de ses tâches conformément aux prescriptions sises dans son contrat.

L'Expert en sauvegarde environnementale doit :

1. Veiller au respect des dispositions juridiques nationales, régionales et internationales en vigueur ainsi que des normes environnementales et sociales des bailleurs de fonds;
2. assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales ;
3. suivre la réalisation des instruments de sauvegardes environnementales complémentaires du projet des dont les localités seront connus pendant la phase de mise en œuvre ;
4. superviser de manière systématique à la sélection (screening) les instruments de sauvegarde environnementale du projet et à l'élaboration de termes de référence (TDR) pour la conduite d'évaluations environnementales et sociales spécifiques du Projet ;
5. veiller à la sécurisation foncière de tous les sites d'implantation de l'ensemble du projet ;
6. superviser le processus de sélection des prestataires de services devant réaliser les études environnementales et sociales et intervenir dans la mise en œuvre et/ou le contrôle/suivi des mesures de sauvegardes environnementales pendant les travaux;
7. contribuer à la revue qualité et faciliter le processus d'approbation et de divulgation des instruments de sauvegardes et leur mise en œuvre conformément à la réglementation nationale en vigueur et aux SSI de la banque africaine de développement;
8. participer, ensemble avec son homologue du social, et des VBG/EAHS/VCE à la préparation des clauses environnementales et sociales et s'assurer de leur intégration dans les dossiers d'appels d'offres (DAO) ainsi que dans les contrats /marchés de l'entreprise en charge des travaux et de la mission de contrôle ;
9. s'assurer de l'élaboration et de la qualité ainsi que de la mise en œuvre effective des PGES-Chantiers, PAE, PPSPS, PPGED et tout autre instrument de mitigation des risques et impacts environnementaux et sociaux par les entreprises en charge des travaux et de leur approbation par la Mission de contrôle ;
10. conduire/participer, ensemble avec son homologue du social, à des missions de suivi environnemental et social pour vérifier et attester de l'état de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales, etc. ;
11. évaluer, réexaminer et contrôler en liaison avec la Direction de l'évaluation et du contrôle environnemental, la conformité des activités du Projet avec la réglementation nationale en vigueur en matière de sauvegarde environnementale et aux SSI de la banque africaine de développement ;

12. suivre l'élaboration, vulgariser/rendre accessible et fonctionnel la mise en œuvre et le suivi efficaces et efficients du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) budgétisé du projet;
13. contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) en définissant les besoins en études, renforcement de capacités et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale, etc.;
14. analyser les données de la surveillance et du suivi des sauvegarde environnementale et sociale, et proposer des mesures d'amélioration de la gestion environnementale et sociale des activités du projet ;
15. veiller à l'information et à la sensibilisation des populations sur l'environnement et le changement climatique;
16. préparer les rapports périodiques (mensuels et trimestriels et annuels) de suivi de mise en œuvre des mesures E&S du projet ;
17. assurer la réalisation effective et dans les délais requis des audits annuels de performance environnementale et sociale ;
18. participer activement à toutes les missions d'appui organisées par le bailleur de fonds du projet, et s'assurer de la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegardes environnementales, code de conduite, etc.) des aide-mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre du projet, réalisées seules ou conjointement avec le bailleur de fonds;
19. participer à la réception provisoire et définitive des travaux, conformément aux spécifications des différents contrats des entreprises en charge des travaux sur la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale du projet ;
20. rencontrer et échanger avec les acteurs concernés par la mise en œuvre des mesures environnementales des sous projets ;
21. contribuer, en tandem avec son homologue en sauvegarde sociale, et des VBG/EAHS/VCE, et à la requête du Coordonnateur, à toutes autres activités telles que le renforcement des capacités techniques des différents acteurs (techniciens, prestataires de services, OSC, communautés récipiendaires, etc.) en sauvegarde environnementale et sociale, développement de code de conduite relative aux aspects particuliers du projet ( violence basée sur le genre, exploitation et abus sexuel, santé et sécurité au travail,...).

#### **B) Profil de l'expert en sauve garde environnementale**

- ✓ avoir un diplôme d'études supérieures (au moins BAC+ 5 ans) en gestion de l'environnement ou dans les domaines des sciences environnementales (écologie, biologie, botanique, foresterie, gestion des ressources naturelles, etc.), géographie, ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant l'environnement comme base ;

- ✓ avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins (10) ans dont cinq (05) ans dans les domaines de l'évaluation de l'impact environnemental et social, de l'audit environnemental et social, de la gestion et du suivi environnemental et social ainsi que dans la réalisation ou la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale (CGES, EIES, PAR, MGP);
- ✓ avoir également une expérience avec les organisations internationales de financement du développement et la BAD en particulier, et une expérience pertinente avérée en Mauritanie serait un avantage supplémentaire;
- ✓ avoir réalisé ou participé, et justifié en tant qu'expert environnementaliste, à au moins deux (02) études d'évaluation environnementale et sociale (évaluation environnementale et sociale stratégique; cadre de gestion environnementale et sociale; étude/constat d'impact environnemental et social; audits environnementaux et sociaux; analyse des risques et impacts; etc.) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers et la BAD en particulier ;
- ✓ avoir participé, et justifié en tant qu'expert environnementaliste à au moins deux (02) missions spécifiques de suivi et de surveillance environnementale de projets ou programmes financés par des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ avoir des formations complémentaires en Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE) seraient un atout ;
- ✓ avoir une bonne connaissance des textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;
- ✓ avoir une bonne connaissance de la politique environnementale et sociale des partenaires techniques et financiers et de la BAD en particulier;
- ✓ être capable de travailler sous pression, avoir une bonne aptitude à travailler en équipe et produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- ✓ être physiquement apte et capable d'effectuer des missions de terrain (~~screening~~, consultation des parties prenantes, suivi et contrôle, etc.) ;
- ✓ avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français ;
- ✓ avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point...).

### **III. OBLIGATIONS DE L'EXPERT EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE**

L'expert en sauvegarde environnementale devra s'engager à :

- réaliser les prestations avec célérité et professionnalisme, conformément au contrat de travail qui sera établi et tel que signé par les deux parties ;
- être astreint à une obligation de réserve et ceci conformément à la déontologie de sa fonction ;
- faire preuve de probité.

#### IV. Obligation de l'administration de SOMELEC

L'expert environnementaliste aura à sa disposition tous les documents et logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il lui sera proposé un contrat pour une durée d'un an renouvelable par suite d'une évaluation annuelle des performances.

#### V. Lieu et durée de la mission

Le personnel sera basé à Nouakchott (Mauritanie), avec la possibilité d'effectuer des missions de terrain dans la zone d'intervention du Projet ou au besoin dans d'autres lieux en relation avec l'exécution du projet.

#### VI. Grille d'évaluation des candidats

La grille d'évaluation des candidats est présentée dans le tableau suivant :

Désignation	Note
<b>1. Qualifications générales (Diplômes et expériences générales)</b> - Niveau académique bac+5 = 5 pts ; - Expériences générales : +0 si n inférieur à 10 ans ; +5 pts si n égal 10 ans, +2 pts par chaque année additionnelle à partir de 10 ans jusqu'à un point maximum de 15 pts pour l'expérience générale	5 points  15 points
<b>2. Expériences spécifiques relatives aux prestations à effectuer :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2,5 pts par année d'expérience d'Expert en sauvegarde environnementale dans une entité jusqu'à quatre ans max et 2 points par année d'expérience à partir de la cinquième année jusqu'à la neuvième année)</li><li>• Chaque année effectuée en étant Expert en sauvegarde environnementale d'un projet de développement financé par un bailleur de fonds (BM, UE, AFD, ...) autre que la BAD donne 5 pts additionnels jusqu'à un maximum de 6 ans.</li></ul>	20 points  30 points

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque année effectuée en étant Expert en sauvegarde environnementale d'un projet de développement financé par la BAD donne 2 pts additionnels jusqu'à un maximum de 5 ans.</li> </ul>	10 points
Maitrise de l'outil informatique	5 points
Avoir travaillé en Mauritanie avec des institutions internationales	10 points
Maitrise de la langue française	5 points
<b>Total</b>	<b>100 points</b>

Pour l'expérience spécifique, seules les missions pour lesquelles le consultant a fourni une attestation de bonne exécution seront prises en compte.